

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B465-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B465

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°10M109 de travaux de création d'un bassin de stockage de lixiviats grande capacité et d'optimisation de la gestion des eaux pluviales à l'ISDnD de l'Arbois

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joëli, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_10

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Michel BOULAN

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°10M109 de travaux de création d'un bassin de stockage de lixiviats grande capacité et d'optimisation de la gestion des eaux pluviales à l'ISDnD de l'Arbois
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent avenant a pour objet l'adaptation des clauses contractuelles du marché n°10M109 de travaux de création du bassin de grande capacité en vue d'y intégrer les prescriptions nécessaires :

- d'une part, au bon fonctionnement de la future installation de co-génération contiguë,
- et d'autre part, à l'amélioration du fonctionnement du dispositif de pompage des eaux sous-face.

Cette adaptation des clauses contractuelles se traduit par l'intégration au présent marché, des nouvelles dispositions relatives à la création des réseaux d'alimentation électrique et au renforcement du réseau de refoulement des lixiviats. Ces dispositions seront chacune réglées par la création d'un prix nouveau ajouté au Bordereau des Prix.

Le présent avenant intègre également une disposition relative à l'augmentation du diamètre du regard de pompage des eaux de drainage, par la modification du prix 6.2 du Bordereau des Prix.

Exposé des motifs :

L'opération de travaux de création d'un bassin de stockage de lixiviats de grande capacité et d'optimisation de la gestion des eaux pluviales a débuté en juillet 2011 avec une fin prévisionnelle, fin janvier 2012. Les travaux sont décomposés en 4 lots qui sont les suivants :

- Lot n° 1 : Terrassement et VRD n° 10M109
- Lot n° 2 : Géosynthétiques et Géomembranes n° 10M110
- Lot n° 3 : Clôtures n° 10M111
- Lot n° 4 : Végétalisation n°10M112

Chaque lot a donné lieu à la passation d'un marché distinct.

Le lot n°1 « Terrassement et VRD » a été notifié le 19 Mai 2011 à la Société Ets CAZAL pour un montant total du détail quantitatif estimatif de 568 846,25 € HT.

Par délibérations des Bureaux du 1^{er} avril 2011 et du 21 juillet 2011 (respectivement délibérations n°2011_B095 et 2011_B327), la Communauté du Pays d'Aix a pris la décision de mettre en œuvre une solution de cogénération sur l'unité de valorisation des biogaz.

Sur proposition du Maître d'œuvre, compte tenu de la proximité, de la temporalité différente et enfin de la nécessaire synergie entre les deux opérations, il est nécessaire de procéder à l'intégration au marché de travaux de réalisation du bassin de lixiviats de grande capacité des nouvelles prescriptions définies ci-après :

- La création de réseaux d'alimentation électrique : compte tenu de la proximité des ouvrages et de la nécessité d'alimenter en lixiviats l'unité de co-génération contiguë, il est nécessaire d'assurer l'alimentation électrique des pompes de vidange.
- Le renforcement du réseau de refoulement de lixiviats : en vue de prévoir la possibilité d'alimenter directement la plate-forme de cogénération en lixiviats, il est opportun d'adapter le réseau de refoulement de lixiviats.
- L'augmentation du diamètre du regard de pompage : afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif de pompage (limitation du nombre de cycle de démarrage...) des eaux de drainage et de renforcer les mesures de prévention des biens et des personnes associées, il est prévu d'augmenter le diamètre du regard de pompage (caractéristiques identiques défini dans le marché Article 4.B.2 du CCTP et Prix 6.2) de 600 mm à 1 000 mm.

La réalisation des travaux complémentaires prévus au présent avenant n'a aucune incidence sur les délais d'exécution des travaux. L'ensemble de ces prescriptions a pour incidence financière l'augmentation du montant initial du marché de **19 914,50 €HT soit 3,5%**.

Afin d'intégrer la réalisation des travaux complémentaires le délai global de réalisation est porté de 6 à 7 mois à compter de la date de démarrage des travaux.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006 ;

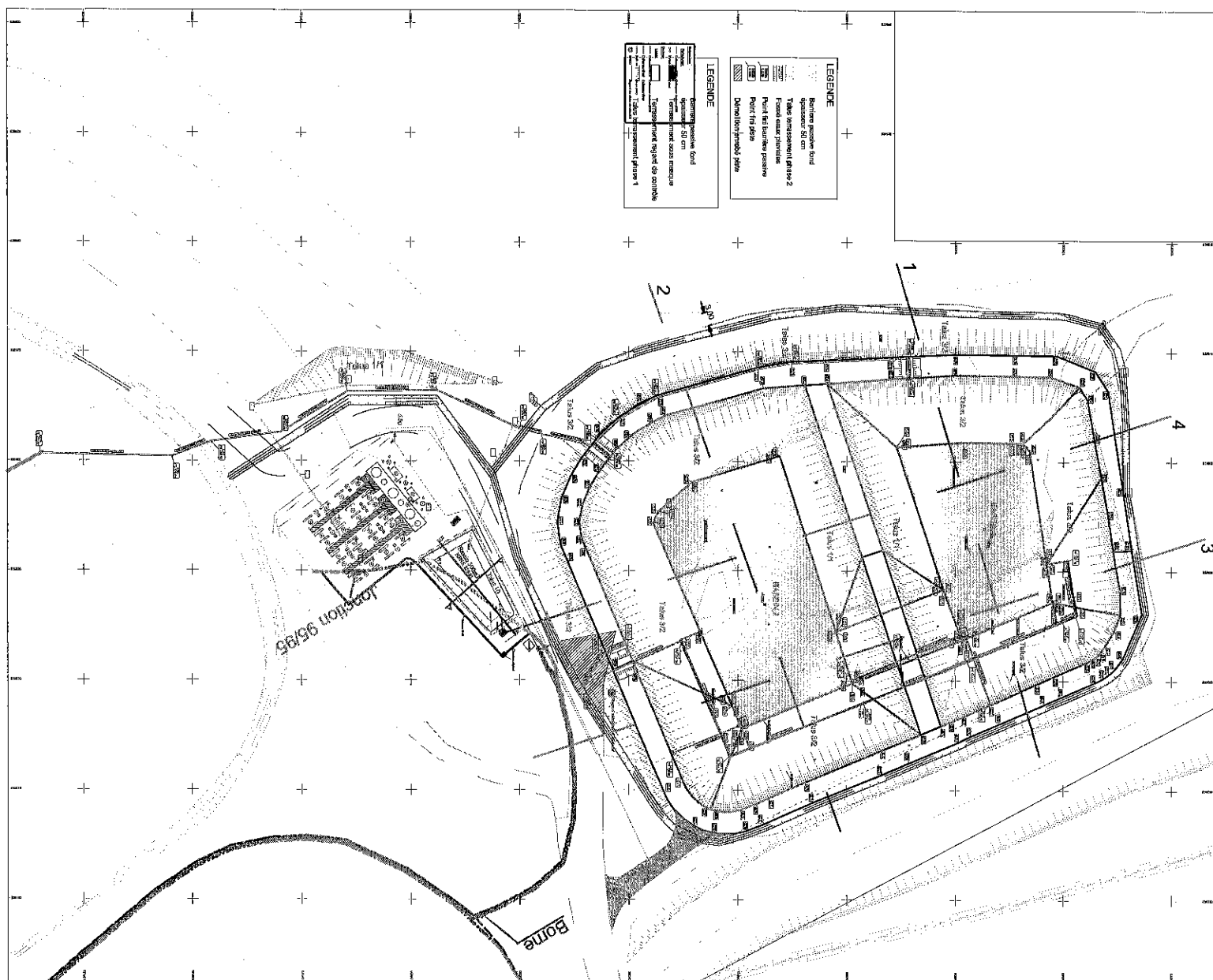
VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de Travaux, de Fournitures et de Services» ;

Vu les délibérations n°2011_B095 et 2011_B327 des Bureaux communautaires du 1^{er} avril et du 21 juillet 2011 relatives à la valorisation des biogaz.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°10M109 (augmentation de la masse des travaux de 19 914.50 € HT soit 3.5 % et prolongation d'un mois du délai de réalisation) relatif à l'opération de réalisation d'un bassin de stockage de lixiviats de grande capacité et d'optimisation de la gestion des Eaux Pluviales de l'ISDnD de l'Arbois – Lot n°1 « Terrassements et VRD » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget investissement de la Communauté, Fonction : 812 / Nature : 2128 / 10OP068.





TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS

Zone Artisanale - 11 410 - SALLES sur L'HERS

Tel : 04 68 60 30 07 - Fax : 04 68 60 31 77

CSD Ingénieurs

M Minière

DEVIS

N° A RAPPELER :

Date	Montant HT	Montant TVA
12-oct-11	20 864,50	4 089,44

Travaux : <i>Arbois - Bassin lixiviats -</i>		Références client :			
N° des prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix U. HT	Montant HT
	Regard de collecte du drainage de l'ancienne décharge				
1	Plus-value pour augmentation du diamètre du regard de pompage des eaux drainées	ft	1	9 000,00	9 000,00
	Plateforme de traitement COFELY - desserte réseaux				
2	Réalisation d'un piquage sur la canalisation de refoulement des lixiviats en PEHD diam 200 y compris deux vannes manuelles pour alimentation bassin COFELY				
	Collecteur diam 200 (px marché n°6,3)	ml	30,000	23,65	709,50
	Vannes manuelles (px marché n°6,7)	u	2,000	780,00	1 560,00
	Té diam 200 + Manchons et collets	ft	1,000	840,00	840,00
	Alimentation des pompes de vidange du bassin				
3	Fourniture et pose en tranchée d'une batterie de deux fourreaux TPC 63 (rouge) entre torchère et zones de pompage de chaque alvéole	ml	355,000	21,00	7 455,00
4	Fourniture et pose de chambres de tirage L1T	u	5,000	260,00	1 300,00
	<u>Conditions particulières:</u>				
				TOTAL H.T.	20 864,50
				T.V.A. 19,60%	4 089,44
				TOTAL T.T.C.	24 953,94

Règlement par	Échéance	MONTANT HT	TVA 19,60%	MONTANT TTC
		20 864,50	4 089,44	24 953,94



TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS

Zone Artisanale - 11 410 - SALLES sur L'HERS

Tel : 04 68 60 30 07 - Fax : 04 68 60 31 77

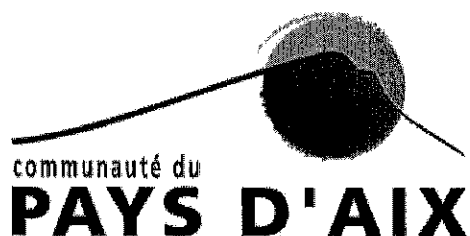
CSD Ingénieurs
M Minière

DEVIS

N° A RAPPELER :

Date	Montant HT	Montant TVA
25-oct-11	19 914,50	3 903,24

Travaux :		Références client :			
Arbois - Bassin lixiviats -					
N° des prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix U HT	Montant HT
	Regard de collecte du drainage de l'ancienne décharge				
1	Plus-value pour augmentation du diamètre du regard de pompage des eaux drainées	m	1	8 790,00	8 790,00
	Plateforme de traitement COFELY - desserte réseaux				
2	Réalisation d'un piquage sur la canalisation de refoulement des lixiviats en PEHD diam 200 y compris deux vannes manuelles pour alimentation bassin COFELY				
	Collecteur diam 200 (px marché n°6,3)	m	30,000	23,65	709,50
	Vannes manuelles (px marché n°6,7)	u	2,000	780,00	1 560,00
	Té diam 200 + Manchons et collets	m	1,000	840,00	840,00
	Alimentation des pompes de vidange du bassin				
3	Fourniture et pose en tranchée d'une batterie de deux fourreaux TPC 63 (rouge) entre torchère et zones de pompage de chaque alvéole	m	355,000	19,00	6 745,00
4	Fourniture et pose de chambres de tirage LIT	u	5,000	254,00	1 270,00
	<u>Conditions particulières:</u>				
TOTAL H.T.					19 914,50
T.V.A. 19,60%					3 903,24
TOTAL T.T.C.					23 817,74
Règlement par	Échéance	MONTANT HT	TVA 19,60%	MONTANT TTC	
		19 914,50	3 903,24	23 817,74	



Centre de Stockage de Déchets Ultime de l'Arbois

**Travaux de création d'un bassin de stockage de lixiviats de
grande capacité et d'optimisation de la gestion des eaux
pluviales du site**

Lot n°1 : Terrassements et VRD

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°10M109 du 19 Mai 2011

Titulaire : Etablissements CAZAL

**OPERATION DE TRAVAUX DE CREATION DU BASSIN DE STOCKAGE
DE LIXIVIATS DE GRANDE CAPACITE ET D'OPTIMISATION DE LA
GESTION DES EAUX PLUVIALES DU CSDU DE L'ARBOIS
AVENANT N°1 au LOT N°1 : Terrassement et VRD**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société : CAZAL SAS,

Domiciliée ZA Cardona – 11 410 SALLES SUR L'HERS
Immatriculée au RCS de sous le n°B313211864
N° SIRET : 313 211 864 00027

représentée par Jean BERNARDET, Directeur Général
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 10M109

Date de notification du marché : 19 Mai 2011

Montant H.T. du marché initial : 568 846,25 € HT

Nouveau montant du marché : 588 760,75

Le présent avenant comporte 6 feuillets numérotés de 1 à 6

Etant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet l'adaptation des clauses contractuelles du marché n°10M109 de travaux de création du bassin de grande capacité en vue d'y intégrer les nouvelles prescriptions nécessaires :

- *d'une part au bon fonctionnement de la future installation de co-génération contiguë ;*
- *et d'autre part à l'amélioration du fonctionnement du dispositif de pompage des eaux sous-face.*

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'adaptation des clauses contractuelles du marché n°10M109 de travaux de création du bassin de grande capacité en vue d'y intégrer les prescriptions nécessaires :

- d'une part, au bon fonctionnement de la future installation de co-génération contiguë ;
- et d'autre, part à l'amélioration du fonctionnement du dispositif de pompage des eaux sous-face.

Par décision des Bureaux du 1^{er} Avril 2011 et du 21 juillet 2011 (respectivement délibérations n°2011_B095 et 2011_B327), la CPA a pris la décision de mettre en œuvre une solution de cogénération sur l'unité de valorisation des biogaz.

Compte tenu de la proximité, de la temporalité différentes et enfin de la nécessaire synergie entre les deux opérations, le présent avenant prévoit l'intégration au marché de travaux de réalisation du bassin de lixiviats de grande capacité des prescriptions suivantes :

- ↳ La création de réseaux d'alimentation électrique des pompes de vidange du bassin de lixiviats ;
- ↳ Le renforcement des réseaux de refoulement de lixiviats afin de permettre l'alimentation en lixiviats de l'unité de Co-génération.

De plus, afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif de pompage (limitation du nombre de cycle de démarrage...) des eaux de drainage et de renforcer les mesures de prévention des biens et des personnes associées lié à ce dispositif, il est prévu d'augmenter le diamètre du regard de pompage.

L'ensemble de ces prescriptions complémentaires, objet du présent avenant, a donc pour incidence l'augmentation du montant initial du marché de **19 914,50 €HT soit 3,5%**.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Compte tenu de la proximité, de la temporalité différente et enfin de la nécessaire synergie entre les deux opérations, le présent avenant prévoit l'intégration au marché de travaux de réalisation du bassin de lixiviats de grande capacité des prescriptions suivantes :

- ↳ La création de réseaux d'alimentation électrique : compte tenu de la proximité des ouvrages et de la nécessité d'alimenter en lixiviats l'unité de co-génération contiguë il est prévu dans le cadre du marché 10M109 de créer des réseaux d'alimentation électrique des pompes de vidange. Le présent poste prévoit la pose de deux fourreaux TPC 63 pour une longueur de 355 m et de 5 chambres de tirages ;
- ↳ Le renforcement du réseau de refoulement de lixiviats : en vue de prévoir la possibilité d'alimenter directement la plate-forme de cogénération en lixiviats, il est prévu dans le cadre du marché 10M109 d'adapter le réseau de refoulement de lixiviats. Le présent poste prévoit la fourniture et pose de :
 - 30 m de collecteur PEHD de diamètre 200 mm (caractéristiques identiques défini dans le marché Article 4.B.3 du CCTP et Prix 6.3) ;
 - 2 Vannes manuelles de diamètre 200 mm (caractéristiques identiques défini dans le marché Article 4.B.3 du CCTP et Prix 6.7) ;
 - d'1 té de diamètre 200 mm, de manchons et de collets, pour la réalisation du branchement du nouveau collecteur

De plus, afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif de pompage (limitation du nombre de cycle de démarrage...) des eaux de drainage et de renforcer les mesures de prévention des biens et des personnes associées, lié à ce dispositif, il est prévu d'augmenter le diamètre du regard de pompage (caractéristiques identiques défini dans le marché Article 4.B.2 du CCTP et Prix 6.2) de 600 mm à 1 000 mm.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

a) Dispositions relatives à la création des réseaux d'alimentation électriques

Les dispositions relatives à la création des réseaux d'alimentation électriques seront réglées par la création d'un prix nouveau.

« PN 1 : Réseaux d'Alimentation Electriques :

Ce prix nouveau rémunère donc la fourniture et la pose en tranchée d'une batterie de deux fourreaux TPC 63 et de 5 chambres de tirage, entre la zone des torchères et les deux compartiments du grand bassin lixiviats afin d'alimenter la future pompe

Ce prix est forfaitaire. »

→ Plus-value : + 8015 € HT (1 Forfait 8 015 € HT)

b) Dispositions relatives au renforcement du réseau de refoulement de lixiviats

Les dispositions relatives au renforcement du réseau de refoulement de lixiviats seront réglées par la création d'un prix nouveau.

« PN 2 : Renforcement du réseau de refoulement :

Ce prix nouveau rémunère la fourniture et la pose :

- De 30 ml collecteur PEHD diamètre 200, connecté au collecteur de réinjection existant, afin d'alimenter en lixiviats le bassin de stockage créé par la société COFELY ;
- de deux vannes manuelles diamètre 200, pour permettre l'alimentation et le by-pass du bassin lixiviats créé par COFELY ;
- d'un té de diamètre 200 mm, de manchons et de collets, pour la réalisation du branchement du nouveau collecteur

Ce prix est forfaitaire. »

→ Plus-value : + 3 109,5 € HT (1 Forfait 3 109,5 € HT)

c) Dispositions relatives à l'augmentation du diamètre du regard de pompage

L'article 4.B.2 du CCTP rédigé initialement comme suit « Il s'agit d'un regard préfabriqué totalement étanche en PEHD diamètre 600 mm sur 12 m de hauteur. Fermé par un tampon boulonnable, il dépasse d'1 m minimum du sol.... » est modifié comme suit : « Il s'agit d'un regard préfabriqué totalement étanche en PEHD diamètre 1 000 mm sur 12 m de hauteur. Fermé par un tampon boulonnable, il dépasse d'1 m minimum du sol.... »

Le prix 6.2 initialement rédigé comme suit « **Regard de collecte des lixiviats, pompe et raccordements électriques**

Ce prix rémunère :

- La fourniture et mise en œuvre d'un regard étanche PEHD 600 mm, fermé en surface avec un tampon boulonnable, dépassant d'1 m du sol ... »

Est modifié comme suit : « **Regard de collecte des lixiviats, pompe et raccordements électriques**

Ce prix rémunère :

- La fourniture et mise en œuvre d'un regard étanche PEHD 1 000 mm, fermé en surface avec un tampon boulonnable, dépassant d'1 m du sol ... »

→ Plus-value : + 8 790,00 € HT (Forfait initial 10 620 € HT, Forfait modifié 19 410 € HT)

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	568 846,25 € HT
Prestations en plus value :	19 914,50 € HT
Prestation en moins value :	Sans Objet
Nouveau montant du marché :	588 760,75 € HT
% de variation :	3,5%

ARTICLE 5. - DELAI

Afin d'intégrer la réalisation des travaux complémentaires, le nouveau délai global de réalisation défini à l'article 4.2 du CCAP et 3 de l'AE est porté de 6 à 7 mois : « ... Le délai global d'exécution maximum est de 7 mois y compris la période de préparation de 3 semaines ... »

ARTICLE 6. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 7. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 8. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A. le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché
Le Directeur Général

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué au Traitement
des Déchets Ménagers

Jean BERNARDET
(signature et cachet de la société)

Michel BOULAN

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
ISDnD de l'Arbois – Aix en Provence (13)

**Travaux de création d'un bassin de stockage de
lixiviats de grande capacité**
Note d'argumentation du projet d'avenant n°1

Note rédigée par Guillaume LACOUR, maître d'œuvre
le 27/10/2011



CSD INGENIEURS
Le Cristal
83 boulevard de l'Europe
L'Anjoly
F-13127 Vitrolles
t + 33 4 42 10 18 27
f + 33 4 42 10 18 28
p.miniere@csdingenieurs.fr
www.csdingenieurs.fr

1 Objet de la présente note

L'opération de travaux de création d'un bassin de stockage de lixiviats de grande capacité et d'optimisation de la gestion des eaux pluviales a débuté en juillet 2011 et devrait s'achever en janvier 2012. Les travaux se décomposent suivants les 4 lots ci-après :

- Lot n° 1 : Terrassements et VRD
- Lot n° 2 : Géosynthétiques et Géomembranes
- Lot n° 3 : Clôtures
- Lot n° 4 : Végétalisation

Le lot n°1 « Terrassements et VRD » a été notifié le 19 Mai 2011 à la Société Ets CAZAL TP pour un montant total du détail quantitatif estimatif de 568 846,25 € HT.

Depuis le début de l'opération, il est apparu nécessaire d'intégrer des besoins nouveaux associés d'une part à la création de la future station d'épuration et d'autre part à l'optimisation du dispositif de pompage des eaux de sous-face.

La présente note argumente la nécessité d'avenanter au marché 10M109 afin d'intégrer ces besoins.

2 Exposé des motifs

2.1 Nouveaux besoins

En cours d'opération, la CPA a décidé la création d'une unité de co-génération à proximité immédiate des ouvrages objet du présent marché. Après concertation entre le Maître d'Ouvrage et son concessionnaire (ArboisBioEnergie), et compte tenu de la proximité et de la nécessaire synergie entre les deux ouvrages (grand bassin de stockage et future station de traitement des lixiviats), il est apparu évident de profiter de l'opération de travaux en cours de création du grand bassin afin de prévoir les équipements suivants :

- Le réseau de raccordement électrique du dispositif de vidange du bassin (dispositif de pompage) qui permettra l'alimentation en continu de la future station d'épuration ;
- Le réseau d'alimentation en lixiviats de la bache tampon nécessaire au fonctionnement de la future station de traitement des lixiviats.

En conséquence, il est proposé de réaliser les travaux complémentaires suivants (fourniture et pose) :

- 2 fourreaux TPC 63 pour une longueur de 355 ml et 5 chambres de tirages ;
- 30 ml de collecteur PEHD de diamètre 200 mm (caractéristiques identiques définies dans le marché Article 4.B.3 du CCTP et Prix 6.3) ;
- 2 vannes manuelles de diamètre 200 mm (caractéristiques identiques définies dans le marché Article 4.B.3 du CCTP et Prix 6.7) ;
- 1 té de diamètre 200 mm, manchons et collets, pour la réalisation du branchement du nouveau collecteur.

2.1 Optimisation du pompage des eaux de sous-face

Les flancs du bassin de grande capacité sont drainés afin d'éviter la « contamination » des ouvrages réalisés par des eaux parasites de sous-face. Ces effluents rejoignent un regard dont le diamètre a été fixé au marché à 600 mm.

Dans un souci d'optimisation technique et financière du fonctionnement du dispositif de pompage des eaux de drainage (notamment la limitation du nombre de cycle de démarrages de la pompe), et de renforcement des mesures de prévention des biens et des personnes associées liées à ce dispositif (nécessité de descendre en fond de regard pour maintenance par exemple), il est important d'augmenter le diamètre du regard de pompage de 600 mm à 1 000 mm (caractéristiques par ailleurs identiques définies dans le marché Article 4.B.2 du CCTP et Prix 6.2).

3 Approche Financière

Sur la base des besoins définis ci-avant, l'entreprise a transmis un devis estimatif le 12 Octobre 2011 (Cf Annexe n°4) évaluant les travaux supplémentaires à 20 864,50 € HT, se décomposant comme suit :

		<i>Plus Value pour augmentation diamètre regard drainage</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaires</i>	<i>Montant HT</i>
6.2		Plus Value Forfaitaire	1	9 000,00 €	9 000,00 €
		<i>Montant Forfaitaire</i>			<i>9 000,00 €</i>
		<i>Réseau d'alimentation électrique du dispositif de vidange</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaires</i>	<i>Montant HT</i>
PN1	Sous Détail de Prix	Fourreaux TPC 63	355	21,00 €	7 455,00 €
		Chambre de Tirage	5	260,00 €	1 300,00 €
		<i>Montant Forfaitaire</i>			<i>8 755,00 €</i>
		<i>Renforcement du réseau de refoulement de lixiviats</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaires</i>	<i>Montant HT</i>
PN2	Sous Détail de Prix	Collecteur Diam 200 (Cf Pric Marché n°6.3)	30	23,65 €	709,50 €
		Vannes Manuelles (Cf Pric Marché n°6.7)	2	780,00 €	1 560,00 €
		Té diam 200 + Manchons et Collets	1	840,00 €	840,00 €
		<i>Montant Forfaitaire</i>			<i>3 109,50 €</i>

Il ressort de l'analyse du devis les éléments suivants :

- ✦ Pour l'établissement du Prix nouveau n°1 « Renforcement du Réseau de Refoulement de lixiviats », l'entreprise s'est appuyée sur les prix de fourniture et pose (6.3 et 6.7 du marché) de collecteur et de vannes ;
- ✦ Globalement la proposition est financièrement cohérente

Toutefois, il a été demandé à l'entreprise d'améliorer sa proposition et notamment sur les postes de création du réseau d'alimentation électrique (PN1) et sur la plus-value pour augmentation du regard de drainage (prix 6.2).

Sur la base des besoins définis ci-avant, l'entreprise a transmis un devis estimatif le 25 Octobre 2011 (Cf Annexe n°3). Le rabais est de 950 € soit 4,6% du montant, les travaux supplémentaires peuvent être évalués à 19 914,50 € HT, se décomposant comme suit :

	<i>Plus Value pour augmentation diamètre regard drainage</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaires</i>	<i>Montant HT</i>
6.2	Plus Value Forfaitaire	1	8 790,00 €	8 790,00 €
	Montant Forfaitaire			8 790,00 €

Réseau d'alimentation électrique du dispositif de vidange			Quantité	Prix Unitaires	Montant HT
PN1	Sous Détail de Prix	Fourreaux TPC 63	355	19,00 €	6 745,00 €
		Chambre de Tirage	5	254,00 €	1 270,00 €
	Montant Forfaitaire				

Renforcement du réseau de refoulement de lixiviats				Quantité	Prix Unitaires	Montant HT
PN2	Sous Détail de Prix	Collecteur Diam 200	(Cf Pric Marché n°6.3)	30	23,65 €	709,50 €
		Vannes Manuelles	(Cf Pric Marché n°6.7)	2	780,00 €	1 560,00 €
		Té diam 200 + Manchons et Collets		1	840,00 €	840,00 €
	Montant Forfaitaire					3 109,50 €

Globalement la proposition négociée est globalement cohérente au regard d'une part des prix du marché 10M109 et d'autre part des prix constatés pour la réalisation de prestations similaires (poses réseaux,...).

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°10M109 de travaux de création d'un bassin de stockage de lixiviats grande capacité et d'optimisation de la gestion des eaux pluviales à l'ISDnD de l'Arbois

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

